

# Bulletin d'inscription

## MATURITE PROFESSIONNELLE

### Modèle « intégré » - Rentrée 2019

Réf : OFPC

La maturité professionnelle a pour but de donner aux apprenti-e-s et aux titulaires d'un CFC une formation en culture générale et scientifique de haut niveau leur permettant notamment d'accéder aux différentes filières des hautes écoles spécialisées (HES) reconnues par la Confédération.

#### Conditions d'admission

Les conditions d'accès sont identiques à celles des écoles de culture générale et de commerce des gymnases vaudois.

Sont admis-es en première année :

- les titulaires du certificat d'études vaudois de la voie pré-gymnasiale (VP) (anciennement VSB) (ou les élèves de VP certifiés en voie générale (VG) avec une moyenne annuelle finale de 4 et plus dans, au minimum deux disciplines du groupe 1, dont le français et/ou les mathématiques);
- les titulaires du certificat d'études vaudois de la voie générale (VG) ayant obtenu en français + mathématiques + allemand + sciences de la nature :
  - avec trois disciplines du groupe I suivies en niveau 2 : 18 points et plus;
  - avec deux disciplines du groupe I suivies en niveau 2 et une suivie en niveau 1 : 19 points et plus;
  - ou anciennement VSG avec en français + mathématiques + une langue seconde : 14 points et plus;
- les candidat-e-s qui ont réussi l'examen d'admission en école de maturité, en école de culture générale ou en école de commerce;
- les candidat-e-s qui remplissent les conditions d'admission et dont la candidature a été retenue à l'issue de la procédure d'admission dans leur canton de domicile.

Le Département peut exceptionnellement admettre des candidat-e-s ne remplissant pas les conditions d'admission si des circonstances particulières le justifient.

#### Professions

*Il n'est pas possible d'offrir des cours de maturité professionnelle, modèle intégré, dans toutes les professions en raison des horaires des cours CFC (cours bloc, etc.) ou des lieux de formation.*

*Certains métiers techniques ou artisanaux d'une durée de formation de trois ans (exceptés les laborantins), les métiers commerciaux autres que ceux-ci-dessous se voient ainsi proposer la maturité professionnelle post-CFC.*

#### Maturité professionnelle Economie et Services (MP-ES) intégrée, type Economie et type Services

Cette formation s'étend sur trois ans (quatre ans pour médiamaticien-ne) à raison de deux jours de cours par semaine en apprentissage dual.

Professions concernées : type Economie : employé-e de commerce, profil E uniquement

type Services : 1) médiamaticien-ne,

2) professions de la restauration et de l'hôtellerie (cuisinier/ère, boucher/ère, boulanger/ère, meunier/ère, spécialiste en restauration, spécialiste en restauration de système), gestionnaire du commerce de détail et agent-e de transports publics (sous réserve de l'ouverture de la classe cantonale).

#### Maturité professionnelle Technique, architecture et sciences de la vie (MP-TASV) intégrée

Cette formation s'étend sur quatre ans en formation duale, en principe à raison de deux jours de cours par semaine, et en trois ans dans certaines professions en école de métiers.

Professions concernées : professions techniques et artisanales.

#### Maturité professionnelle Santé et social (MP-S2) intégrée

Cette formation s'étend sur trois ans.

Professions concernées : assistant-e socio-éducatif-ve, à raison de deux jours de cours par semaine et assistant-e en soins et santé communautaire, à raison de trois jours de cours par semaine.

#### Maturité professionnelle Arts visuels et arts appliqués (MP-Arts) intégrée

Cette filière n'est offerte, pour le moment, qu'aux élèves en école de métiers du type école d'arts appliqués (formation à plein temps).

Bulletin d'inscription au verso

# Bulletin d'inscription

## MATURITE PROFESSIONNELLE

### Modèle « intégré » - Rentrée 2019

Réf : OFPC

**Délai d'inscription : 31 juillet 2019**

Ce bulletin d'inscription doit être envoyé, **accompagné des annexes nécessaires**, à l'adresse indiquée ci-dessus.

- Economie et services       Technique, architecture et sciences de la vie       Santé et social       Arts visuels et arts appliqués

#### Renseignements personnels

Nom ..... Prénom .....

Rue ..... NPA + Localité .....

Date de naissance ..... Tél. privé / Natel .....

Apprentissage de (métier) : .....

#### Entreprise de formation / Ecole de métiers

Raison sociale .....

Adresse .....

N° de téléphone .....

#### Signatures

Apprenti ..... Maître d'apprentissage .....

- *L'admission définitive est du seul ressort de la DGEP et sera communiquée par elle aux intéressé-e-s.*
- *L'enclassement définitif dans une école est de la compétence de la DGEP. Il se fait en fonction du nombre d'inscriptions et de places disponibles dans chaque école.*

#### Annexes copies à joindre au bulletin d'inscription :

- Bulletin final de l'école obligatoire et, le cas échéant, tous renseignements relatifs au parcours postobligatoire (diplôme ou CFC déjà obtenu, attestation de stage, CV, etc.)
- Elèves d'**écoles privées** : résultats de l'examen d'admission aux gymnases vaudois
- Elèves d'**autres cantons** : attestation que vous remplissez les conditions d'admission de votre canton
- Autre

#### A remplir par la DGEP

Décision :

- Admis-e
- Refusé-e

Le ..... Visa : .....